



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 5348

Texte de la question

M Michel Crepeau attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur la situation de la conchyliculture. Il lui demande s'il pense créer sur le littoral des comités de surveillance composés de représentants des professions et des administrations concernées. Chaque comité aurait un employé rémunéré dont la fonction consisterait en une surveillance continue de tous les domaines susceptibles de perturber le milieu naturel. Il jouerait auprès des professionnels un rôle équivalent à celui de médiateur.

Texte de la réponse

Reponse. - La surveillance de la qualité des eaux sur le littoral et des produits de la mer est assurée pour l'essentiel et pour le compte de l'Etat par l'Ifremer au travers du réseau national d'observation du milieu marin (RNO) et du contrôle et du suivi des ressources et de leur utilisation (CSRU). D'autre part, les rejets de pollution sur le littoral sont contrôlés par les services chargés de la police des rejets (services maritimes et services de l'inspection des établissements classés). Au vu des résultats de ces actions de surveillance et de contrôle, l'administration préfectorale est amenée à prendre les décisions qui s'imposent en matière d'autorisations administratives. Les comités de surveillance dont la création est proposée ne sauraient se substituer à l'autorité préfectorale qui a pour mission la coordination des différents services de l'Etat au niveau départemental. En revanche, l'instauration d'une large concertation entre les divers utilisateurs du milieu marin ne peut être qu'encouragée : l'élaboration des schémas de mise en valeur de la mer doit en être l'occasion. Cette concertation doit se manifester également au sein des comités de bassin mis en place en application de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 : certains comités de bassin ont d'ailleurs créé des commissions ad hoc pour les problèmes littoraux.

Données clés

Auteur : [M. Crepeau Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5348

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3299